

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
DU 15 MAI 2017**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres Titulaires présents

Docteurs Murielle ALIMI, secrétaire Général –Sophia BENSEDRINE – Jean-Marc BOISSIER - Gilbert DAVID -Pierre GRAS - Richard GUERIN - Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON –Pierre JOUAN, Président – Julien LECUYER – Jean-Luc LE GALL - Jean-Jacques LION – François LOUBIGNAC - Christian MOUTTE - Laurence PALLIER – Francis ROUX - Marie-Claire TUFFERY - Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Trésorière

Membres Titulaires excusés

Docteurs Etienne ALLIOT – Alain CHRESTIAN – Catherine THIEBAUT DEFAUX

Membres suppléants

Docteurs Gil CHABASSOL – Michel BLANC – Dominique VIGNAL - Pierre POINSOT – André François CHAIX.

Quorum : le quorum est atteint.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière :

Le procès-verbal de la séance plénière du 3 AVRIL 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS

Dossier Dr JC : PROCEDURE DE RADIATION pour le Dr JC ne remplissant plus les dispositions de l'article L.4112-1 du code de la santé publique. Les courriers nous reviennent avec la mention NPAI.

Après enquête et envoi des courriers, une procédure de radiation administrative est prononcée car les dispositions de l'article L.4112-1 du code de la santé publique ne sont pas appliquées.

Le dossier sera transmis au Conseil National de l'Ordre des médecins.

➤ **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs Alimi – Bensedrine - Boissier - Isnardon – Tuffery**

Dr BONHOMME Clément – Provient de l'Ile de la Réunion – Sp en Médecine physique et de réadaptation – remplaçant

Dr GAUTIER Dominique – Provient des Hautes Alpes – Sp en Médecine du Travail – salariée à temps partiel AIST à Hyères

Dr GAUTIER Jean-Claude – Provient des Hautes Alpes – MG – retraité

Dr COMPAGNON Irène – Provient de l'Isère – MG – Remplaçante

Dr GAGEY Michel – provient de l'Indre et Loire – Sp en Médecine du Travail – retraité

Dr LALANNE Stéphane – Provient des Armées – MG – non exerçant

Dr CHAYSSAC Romain – 1^{ère} inscription – MG – assistant spécialiste au CHITS à Toulon

Dr TELLI Stéfania – Provient des Alpes Maritimes – MG – Hospitalier au CHI de Fréjus

Dr DALBIN Gérard – Provient de Meurthe et Moselle – MG – retraité

Dr WANDJE Ohomba – Provient de la Ville de Paris – Sp en CPRE –diplôme roumain - libéral à la Clinique les Lauriers à Fréjus

Dr CIVRAC DE FABIAN Marie-Alexandra – 1^{ère} inscription – Sp en MG – remplacements

Dr MARTIN Anthony – Provient des Bouches du Rhône – MG – libéral à Six- Fours

Dr FIORESE Philippe-Marc – Provient de l'Isère – MG – retraité

Dr COMABLIER Cyril – Provient des Bouches du Rhône – MG – PH au CH de Brignoles
Dr BALUTA BOGDAN Aurélian – Provient de l'UE – Nationalité roumaine – Sp en Ophtalmologie – non exerçant.
Dr HEITZ Claire-Marie – Provient de la Gironde – MG et capacité de Médecine d'urgence – remplaçante
Dr PAITEL Jean-François – Provient de l'Île de la Réunion – Sp en Oncologie médicale – PH au CHI de Fréjus
Dr ZULIAN Viola – Provient des Bouches du Rhône – Sp en Chirurgie Générale – Diplôme italien- en libéral Clinique St-Michel à Toulon
Dr GIOAN Marion – 1^{ère} Inscription – Sp en Gynécologie obstétrique – assistant au CHITS Toulon
Dr BOYER Joëlle – Provient de Seine St-Denis – Sp en Psychiatrie – salariée avec l'ADIR
Dr DIAS ALVES Manuel – 1^{ère} inscription – Sp en Psychiatrie – assistant au CHITS de Ste-Musse
Dr LECA Florian – 1^{ère} inscription – Sp en Anesthésie Réanimation – assistant au CHITS de Ste-Musse
Dr CHEVALIER Clément – 1^{ère} inscription – Sp en MG – Clinique Héliades santé – à Fréjus
Dr ROUX Elsa – 1^{ère} inscription – Sp en MG – remplaçante

➤ **Inscriptions SEL**

- **Inscription d'une SELARL de médecin spécialiste en CHIRURGIE GENERALE – sous le N° 83/2019**

Ayant pour raison sociale : « CENTRE CHIRURGICAL DE L'OBESITE »

Siège social et lieu d'exercice : Clinique St-Michel – Place du 4 Septembre – 83000 Toulon

Associés :

Dr DANAN Marc – inscrit sous le N° 8042

Dr CARANDINA Sergio – inscrit sous le N° 9520

Dr NEDELCO Andrian Marius – inscrit sous le N° 9507

- **Inscription d'une SELARL de médecin spécialiste en OPHTALMOLOGIE – sous le N° 83/210**

Ayant pour raison sociale : « SELARL DU DOCTEUR KYDAVONGS PAUL »

Siège social : 1427 avenue du Président John Kennedy – 83140 Six-Fours

Associé : Dr KIDAVONGS Paul – inscrit sous le N° 6983.

➤ **Modification SEL**

- **SELARL CRIJNS LENAIN – inscrite sous le N° 83/83 en date du 19/06/2006**

Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 3/04/2017, il est entériné le changement d'adresse du siège social et du lieu d'exercice de la société qui est :

Le Centre Europe – Immeuble le Palatin Bureau – 6 rue Georges Simenon – 83400 Hyères

- **SELARL LABM DU LAC inscrite sous le N° 83/18 en date du 5/10/2015**

Suivant la décision du 23/02/2017, il a été décidé la transformation de la SELARL LABM DU LAC en Société d'exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) qui devient « SELAS LABM DU LAC » avec effet au 15/04/2017.

Le siège social est : Montauroux (83440) – le Plan Oriental – Bt B – local N° 10 – RD 562

-

B – QUALIFICATIONS

➤ **DES** : 7

➤ **Diplôme européen** : 3

➤ **CES** : 1

➤ **Commission nationale de qualification**

LAFERRERIE Chris – avis favorable de la commission nationale de 1^{ère} instance pour la qualification de spécialiste en MEDECINE DU TRAVAIL du 24/03/2017.

ARNAL Jean- Michel – avis favorable de la commission nationale de 1^{ère} instance pour la qualification de REANIMATION du 21/03/2017

BALLY Jérôme – avis défavorable de la commission nationale de 1^{ère} instance pour la qualification de REANIMATION du 21/03/2017, aux motifs suivants :

« Formation pratique insuffisante en réanimation en milieu universitaire. La commission recommande de compléter sa formation pratique par une année ETP d'exercice complémentaire en CHU. »

➤ **Commission nationale de 1^{ère} instance pour l'obtention du droit d'exercice dans une spécialité non qualifiante :**

TASSIN Florence : avis favorable pour la VAE de la commission nationale de 1^{ère} instance pour l'obtention du droit d'exercice dans une spécialité non qualifiante en « PSYCHIATRIE de l'ENFANT et de l'ADOLESCENT » en date du 23/03/2017

C – TRANSFERTS

Dr CARAYOL François Xavier – transféré le 10/05/2017 dans les Alpes de Haute Provence

Dr COLLOT Martine – transférée le 6/04/2017 dans les Bouches du Rhône

Dr DELANDRE Marion – Transféré le 25/04/2017 dans les Bouches du Rhône

Dr DRAGOMIR Aurora – transférée le 6/04/2017 dans les Alpes Maritimes

Dr GOFFRE Béatrice – transférée le 28/04/2017 dans la Gironde

Dr MAISSE Nicolas – transféré le 26/04/2017 dans l'Aude

Dr OUATU Anaviorela – transférée le 8/04/2017 en Martinique

Dr OUATU Constantin Mircea – transféré le 8/04/2017 en Martinique

Dr ROMERO Jérôme – transféré le 11/04/2017 dans les Alpes Maritimes

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

Dr BESSET Alexandre – Espace Santé -523, Avenue de Rome – 83500 La Seyne sur mer

Dr DELAUNE Emmanuel – LBM Labazur Alpes Sud Var – RN 7 – Quartier Taurelle – 83340 Le Cannet des Maures

Dr DEMENEIX Estelle – Technoparc Epsilon 2, Business Park – 212, avenue Thales – 83700 St Raphaël

Dr DOBLER Virginie – 2, Bd Pasteur 83400- HyèresS

Dr FARTHOUAT Philippe – Hôpital privé Toulon Hyères St-Jean – Avenue Georges Bizet – 83000 Toulon

Dr HAMIDAOUI Nourredine - Hôpital privé Toulon Hyères St-Jean – Avenue Georges Bizet – 83000 Toulon

Dr KORRICHI Fabien – 3, Rue Docteur Jean Bertholet – 83000 Toulon

DR LENAIN Henri – le Centre Europe – Immeuble le palatin Bureau 6 – rue Georges Simenon – 83400 Hyères

Dr LENAIN Elisabeth - le Centre Europe – Immeuble le palatin Bureau 6 – rue Georges Simenon – 83400 Hyères

Dr LOMBARD Marianne – Le Blue Horizon A -321 Rue Maréchal Lyautey – 83600 Fréjus

Dr MEUSNIER François – Hôpital privé Toulon Hyères St-Jean – Avenue Georges Bizet – 83000 Toulon

Dr PICOUT Laurence – centre médical de la Gare – 2, avenue de la gare – 83320 Carqueiranne

Dr QUEZEDE Patrick – Le Blue Horizon A – 321, Rue Maréchal Lyautey – 83600 Fréjus

Dr SAULI Nicolas – Le Solana A – 1146, Avenue Colonel Picot – Eco-quartier Font Pré -83100 Toulon

Dr SIBIEANU Anco Nicoleta – Hôpital privé Toulon Hyères Ste-marguerite – Avenue Alexis Godillot – 83400 Hyères

Dr STRATONE Carmen – le Lamartine Bt 1A – 6, avenue Dr Jean Jacques Perron – 83400 Hyères
Dr TAYEB Leila – 13, Zac des Fontaines – 83136 Forcalqueiret
Dr VINCENTI Gilles – le Central Bay – 126, Rue Jean Aicard – 83700 St-Raphaël

E – DECES

Dr BOURGUE André – décédé le 15/04/2017
Dr CLASSEN Olivier – décédé le 20/03/2017
Dr MILLET Bernard – décédé le 25/04/2017
Dr NAVARRANNE Pierre – décédé le 24/03/2017
Dr POUQUET Michel – décédé le 18/04/2017

III – LES CONTRATS :

Article L4113-9 et suivants du code de la santé publique et article 83 du code de déontologie médicale : 41

IV - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

➤ **Litiges particuliers / médecins : 10**

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP)

➤ **Entre particuliers et médecins : 2**

C – PLAINTES

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle Richard GUERIN – LOUBIGNAC François – Gilbert DAVID quittent la séance.

➤ **ENTRE PARTICULIERS ET MEDECINS**

M. BJ c/Dr TC

Par courrier du 23/03/2017 M. BJ a déposé une plainte à l'encontre du Dr TC, remplaçante du Dr BC, car il estime avoir été victime d'une attitude inadmissible de sa part le 13/03/2017.

Par courrier du 5/04/2017, le Dr TC nous apporte ses observations.

Le Dr TC explique son attitude sur le fait qu'elle aurait été séquestrée 4 fois par des patients qui ne voulaient pas sortir du cabinet et qu'à chaque fois elle avait dû faire appel aux forces de l'ordre pour être libérée.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 24/04/2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de M. BJ à l'encontre du Dr TC.

Etaient présents les membres conciliateurs : les Drs LE GALL – DAVID – PALLIER – HAGGAI DRIGUEZ M. BJ et le Dr TC.

« M. BJ informe les membres de la commission que le but de sa plainte était d'obtenir de la part du Dr TC les explications qu'il attendait et n'avait pu avoir dans les suites de la consultation incriminée.

Le Dr TC reconnaît ses maladresses et présente ses excuses à M. BJ.

M. BJ décide de ne pas maintenir sa plainte à l'encontre du Dr TC, un procès-verbal de conciliation est donc rédigé. »

Melle BE c/Dr VO

Par courrier du 11/04/2017, Melle BE (âgée de 19 ans) a déposé une plainte à l'encontre du Dr VO aux motifs que l'examen « échographie pelvienne » subi aurait été douloureux et traumatisant, que le Dr VO ne l'a pas informée des problèmes particuliers qu'un tel examen pouvait poser.

Par courrier du 21/04/2017 le Dr VO nous apporte ses observations et ne cache pas sa surprise à la lecture du récit de l'examen fait par Melle BE, qui pour lui ne correspond en rien à la réalité des faits. En application de l'article 4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 4 mai 2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Melle BE à l'encontre du Dr VO.

Etaient présents les membres conciliateurs : les Drs LECUYER et TUFFERY

Melle BE assistée de Maître CR

et le Dr VO assisté de Maître A.

« Après échange entre les parties, et la reconnaissance de la souffrance ressentie par Melle BE, le Dr VO réitère les excuses déjà présentées lors de l'examen à Melle BE et à sa famille suite à l'incompréhension de l'acte réalisé.

Melle BE décide de retirer sa plainte et un procès-verbal de conciliation est rédigé. »

- **Mme PC c/Dr BPM**

Par courrier du 11/03/2017 Mme PC nous informe d'une plainte pour abus de confiance, abus de faiblesse et harcèlement sur sa personne vis-à-vis du Dr BPM dans le cadre d'une mission d'expertise pour la CPAM.

Elle reproche essentiellement à ce médecin d'avoir insuffisamment consulté son dossier médical, d'avoir eu des propos scandaleux à son encontre.

Par courrier du 20/03/2017 le Dr BPM nous apporte sa version des faits où il explique qu'au cours de cette expertise il a confirmé le refus de l'exonération du ticket modérateur et qu'il en a expliqué les raisons à Mme PC.

Une heure plus tard, Mme PC l'a contacté téléphoniquement et l'aurait injurié. Il lui a alors expliqué les voies de recours possible.

Il est décidé qu'à la lecture des éléments du dossier, le Conseil départemental du Var de l'Ordre des médecins ne déposera pas plainte à l'encontre du Dr BPM car aucune faute déontologique ne peut être retenue à son encontre.

➤ **Entre Confrères**

- **Dr AR c/Dr CF**

Par courrier en date du 3/04/2017 le Dr AR dépose plainte à l'encontre du Dr CF pour violation des articles R.4127-56 et 57 du code de la santé publique suite aux faits rapportés par l'infirmière Mme GMC (avec attestation).

Par courrier du 29/04/2017 le Dr CF nous apporte ses observations sur cette plainte.

Le Dr CF a déposé plainte auprès de la gendarmerie pour les propos diffamatoires de l'infirmière mettant en cause son honneur, et précise que l'attestation de Mme GMC est produite dans plusieurs plaintes du Dr AR.

Il est décidé de délocaliser cette plainte au Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, le Dr AR étant membre suppléant du Conseil.

Dossier à suivre.

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle – Richard GUERIN – LOUBIGNAC François – Gilbert DAVID réintègrent la séance.
--

➤ **Conciliation Article R4127-56 du code de la santé publique :**

- **Conciliation du jeudi 4 mai 2017 - entre la SCP des Drs C – D - S et le Dr EJM**

En présence des conciliateurs, les Drs POINSOT Pierre et BLANC Michel.

« Il est décidé ce qui suit :

1°) suite à la fin du contrat de collaboration entre la SCP des Drs C – D et S et le Dr E le 14/04/2017 la clôture des comptes est effectuée pour les honoraires de 2016 et pour les honoraires encaissés jusqu'au 14/04/2017 en tenant compte des frais de fonctionnement de la SCP de 33%.

Il a été remis au Dr EJM un chèque de la SCP de 2925€ (chèque qui intègre le trop perçu par le Dr E des honoraires de 2016 et les honoraires de 2017 jusqu'au 14/04/2017.)

2°) reste à régler au Dr EJM :

a) les honoraires sous forme de tiers payant qui n'ont pas été versés par la CPAM et Mutuelles à la date du 14/04/2017.

b) une recette de 771€ (sous réserve d'encaissement par la SCP) correspondant aux honoraires perçus par le Dr EJM, qui n'a été comptabilisée pour la SCP, est remise ce jour à la SCP (33% de frais de fonctionnement à déduire).

3°) la remise des clés des cabinets de la Clinique St-Michel et des Fleurs a été faite ce jour aux membres de la SCP par le Dr EJM.

Il est décidé d'un commun accord qu'une évaluation comptable sera faite tous les 3 mois pendant 1 an à compter du 14/04/2017.

Un chèque correspondant aux honoraires reçus moins les frais de fonctionnement de 33% sera adressé au Dr EJM à l'adresse 426 Bis, chemin de Grandreau – 84170 Montoux. »

V – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 25

Séjours Formation week-end : 12

Réunions du jour : 8

Etudes : 11

VI – CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES ET DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE

Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des Médecins de PACA-Corse

Audience du 10 mars 2017 – décision rendue publique par affichage le 28/04/2017

- **Mme BB c/Dr PM :**

« La sanction du blâme est prononcée à l'encontre du Dr PM. »

- **Mme GS c/Dr SJ**

« La plainte déposée par Mme GS à l'encontre du Dr SJ est rejetée.

La demande de paiement de frais irrépétibles formulée par le Dr SJ est rejetée. »

- **Mr et Mme TR c/Dr AA**

« La plainte déposée par M. TR et Mme TR à l'encontre du Dr AA est rejetée. »

VII – TRESORERIE

Le Dr VEYSSIERE annonce que Mme Andrée ORCIERE fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2017 et travaillera à temps partiel avec un CDD de 6 mois, renouvelable, à compter du 1/08/2017.

➤ ENTRAIDE

Dossier Dr DP

Le Dr LION est allé rencontrer le Dr DP à son domicile.

Suite à cette entrevue : l'état de santé du Dr DP semble stabilisé, la reprise d'une activité professionnelle n'est pas envisageable.

Compte-tenu des indemnités journalières qu'il perçoit et de l'aide qui lui a été accordée par l'AFEM, les membres du conseil départemental ne sont pas favorables pour une entraide financière et lui suggère de s'adresser à l'association CAIRE 13.

Demande exonération

Dr MC : accord pour une exonération totale (problème de santé).

ASSOCIATION MOTS

L'association a signé en avril 2017 une convention avec la commission d'entraide du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

VIII – COMMISSION ADMINISTRATIVE

LME Administratif :

Dr MIHAI Constantin ophtalmologiste à St-Raphael a présenté un contrat avec la clinique Notre Dame à St-Raphael pour sa pratique chirurgicale – Avis favorable.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Réunion du 3/05/2017 à la Préfecture pour le SSJO – le Dr ALLIOT a représenté le Conseil.

A revoir à la prochaine séance.

Le Dr LE GALL a présenté la situation de deux confrères radiologues, le Dr PC et le Dr GJF, signalée par la Caisse Nationale Militaire de sécurité sociale.

Ces deux confrères auraient fait l'objet de notifications d'indus d'un montant de 5106.08€ pour le Dr GJF (cotations abusives), et pour le Dr PC d'un montant de 18074.57€ pour actes fictifs ou frauduleux (sur une période de janvier 2014 au 5 octobre 2016).

Le Dr PC ferait l'objet de :

1. d'une procédure de liquidation judiciaire
2. d'un dépôt de plainte de la CPAM du Var auprès du TGI de Draguignan pour actes fictifs entraînant un préjudice de **755 744.26€**
3. notification d'indus à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité sociale de 18 074.57€ pour actes fictifs ou frauduleux, qui a déposé plainte auprès de TGI de Draguignan.

Dossiers à revoir pour plainte disciplinaire.

X – Questions apportées par les membres

XI- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires CNOM

Circulaire N° 23 – 26/04/2017 – Pilote d'aéronef – état de santé préoccupant – secret médical

Circulaire N° 24 - 4/05/2017 - Arrêté du 21/04/2017 – Réforme du 3^{ème} cycle des études médicales 2017 – nouveaux DES

Circulaire N° 25 – 4/05/2017 - Exercice d'une activité libérale en Hôpital

Séance levée à 22H30.

Prochaine séance plénière le 12 JUIN 2017

Docteur Murielle ALIMI
Secrétaire Générale